



COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:

"Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".

Madame, Monsieur _____

est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de la Libération, 9, le **mercredi 31 janvier 2018** à 20 h 00'.

Braine-le-Château, le 22 janvier 2018.

Par le Collège,

Le Directeur général,

M. LENNARTS

Le Bourgmestre,

A. FAUCONNIER

SÉANCE PUBLIQUE

1. Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation de Madame Anne DORSELAER, appelée à exercer le mandat de Conseillère communale effective [siège devenu vacant au sein du groupe ECOLO].
2. Désignation d'un membre du Conseil de l'action sociale, sur présentation du groupe ECOLO.
3. Décisions de l'autorité supérieure compétente relatives à différents actes du Conseil communal : communication.
4. Vérification de l'encaisse du Directeur financier, telle qu'arrêtée à la date du 31 décembre 2017 : communication.
5. Fabrique d'église de la paroisse Notre-Dame du Bon Conseil (Nouvelles). Budget pour l'exercice 2018 : réformation.
6. Redevance pour certains services offerts au sein de l'école communale durant l'année scolaire 2017-2018 : modification.
7. Intercommunale VIVAQUA s.c.r.l. : désignation au scrutin secret d'un(e) second(e) délégué(e) à l'assemblée générale.

8. Modification de voirie. Élargissement partiel de la rue Hilaire Parmentier pour l'aménagement d'un trottoir et de zones de croisement dans le cadre d'une demande de certificat d'urbanisme n° 2 introduite par la famille DETROUX : décision.
9. École communale (section maternelle). Création d'un emploi subventionné supplémentaire (mi-temps) du 22 janvier au 30 juin 2018 à l'implantation de Braine-le-Château : ratification d'une décision du Collège communal.
10. Enseignement communal. Convention-cadre entre la Province du Brabant wallon et la commune relative à l'affiliation de l'école communale à un service de promotion de la santé à l'école. Avenant n° 2 : approbation.
11. École communale. Organisation des surveillances du temps de midi. Convention avec l'*Intercommunale Sociale du Brabant wallon* (I.S.B.W.) pour le 1^{er} semestre de l'année civile 2018 : approbation.
12. Patrimoine communal et bois communaux soumis au régime forestier. Restauration de milieux ouverts (lande à bruyère et zone humide) sur le site de l'Ermitage : décision. Dossier de la demande de permis d'urbanisme : approbation.
13. Patrimoine communal et bois communaux soumis au régime forestier. Sites de l'Ermitage et de la Bruyère Mathias. Restauration de milieux ouverts dans le cadre du *Programme wallon de Développement Rural* (PwDR) : choix du mode de passation et fixation des conditions de marchés de travaux.
14. Réaménagement des abords du pilori (monument classé) sur la Grand'Place de Braine-le-Château. Dossier de la (nouvelle) demande de permis d'urbanisme : approbation.

HUIS CLOS

15. Service communal des travaux. Formation en alternance d'un étudiant en entretien de bâtiments et en environnement. Troisième contrat en alternance : approbation.

Personnel enseignant

Ratification de désignations à titre temporaire de membres du personnel enseignant sur décisions du Collège communal

16. Instituteur maternel dans un emploi (charge de 23/26) non vacant à l'implantation de Braine-le-Château.
17. Institutrice maternelle dans un emploi (charge complète) non vacant à l'implantation de Braine-le-Château.
18. Institutrice maternelle dans un emploi (mi-temps) vacant de durée limitée (22 janvier au 30 juin 2018) à l'implantation de Braine-le-Château.
